DOSSIER ASSOCIATIONS

PRE-DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2017

1 – Dénomination de l'association
Nom :
Adresse:
Code postal : Ville :
Téléphone : / / /
Mail :@
2 – Objet de l'association
Décrire les différentes missions
-
-
-
-
${f E}$ Fournir la copie de l'enregistrement de l'association ou journal officiel ou le dernier récipissé de la préfecture
3 – Composition du bureau
NOM / prénom du/de la président-e :
Adresse:
Tél : / / /
Mail:@
NOM / prénom du/de la trésorier-ière :
Adresse:
Tél ://///
Mail :@
NOM / prénom du/de la secrétaire :
Adresse:
Tél : / / /
Mail :@
Personne à contacter pour ce dossier :
reisonne a contacter pour ce dossier :
4 – Présentation du projet
Décrire succinctement l'objet, les objectifs et les besoins liés à ce projet.

5 – Montant de la subvention demandé
MONTANT DEMANDÉ : €
E Founir un budget prévisionnel du projet précisant distinctement le montant de chaque subvention demandée
Avez-vous déposé une demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire auprès d'un autre parlementaire (député ou sénateur) ? θ oui θ non.
Si oui, indiquez le montant et le-s nom-s de-s la personne-s :
Si oui, indiquez le montant et le-s nom-s de-s la personne-s

<u>Informations IMPORTANTES à prendre en compte avavnt votre demande :</u>

- Le minimum de l'aide est fixé à 1 000 €
- Le nombre d'associations subventionnées par année ne peut dépasser 20.
- Les associations subventionnées au titre de la réserve parlementaire doivent avoir au moins un an d'existence. En effet, l'association doit être en mesure de présenter les comptes approuvés de dernier exercice clos (Cerfa n°12156*3).

Dossier à renvoyer <u>AVANT le vendredi 2 septembre 2016</u>

Brigitte Allain, Députée de la Dordogne 28/30 rue Bourbarraud 24100 BERGERAC permanence.ballain@orange.fr

Pour tout renseignement sur la réserve parlementaire : Kamel DEMBRI, attaché parlementaire 05 53 23 74 46 / 06 71 40 61 76 kdembri.ballain@orange.fr